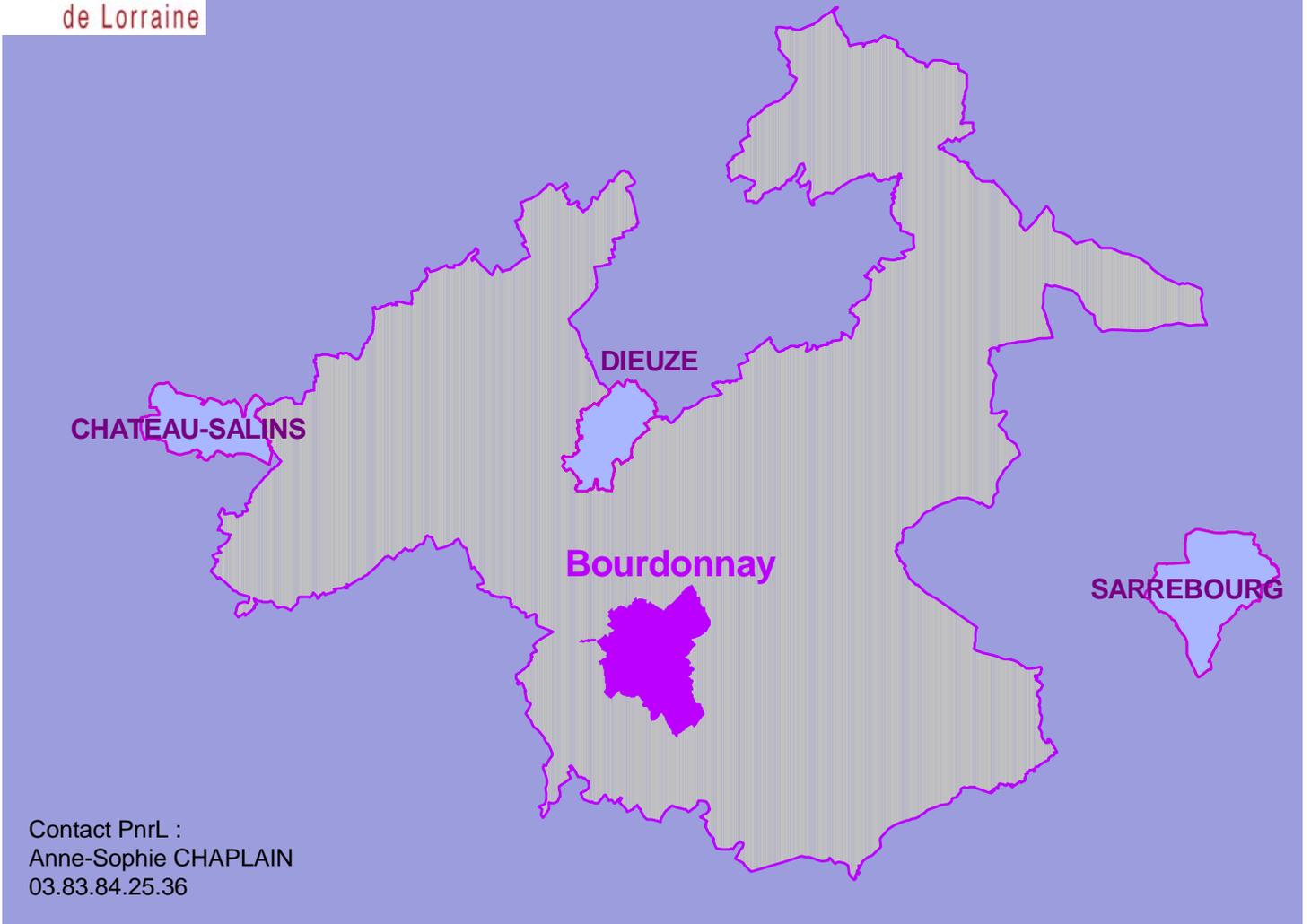




ATLAS COMMUNAL BOURDONNAY



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



Grenouille verte
Rana esculenta

Photo : R. Joncour

Colchique d'Automne
Colchicum autumnale

Photo : AS. Chaplain

Grèbe huppé
Podiceps cristatus

Photo : R. Joncour

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Bourdonnay

Prairie de fauche
Bourdonnay

Photo : AS. Chaplain

Prairie de pâture
Bourdonnay

Photo : AS. Chaplain



Atlas communal

Parc naturel régional de Lorraine

Commune de Bourdonnay

Prospection de terrain 2006

Synthèse et rédaction 2006-2007

Stagiaire : Thomas Lorich 15 Mai au 15 Juillet 2006

L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

L'Atlas communal

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

- * **connaissance des milieux**
- * **connaissance des espèces**
- * **connaissance des périmètres réglementaires**
- * **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

Son utilisation ...

Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,...). Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

Exemple ...

L'atlas communal est un **outil essentiel** dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1ère étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

UN OUTIL PLEBISCITE

95% des maires sont satisfaits
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal

Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- ▶ la recherche de financements
- ▶ le montage de dossiers
- ▶ un appui technique

Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.

Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.

D'autres cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

Sa réalisation ...

Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

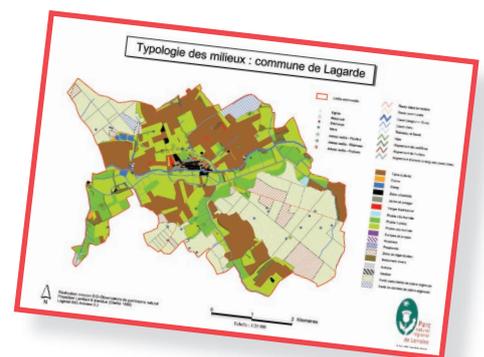
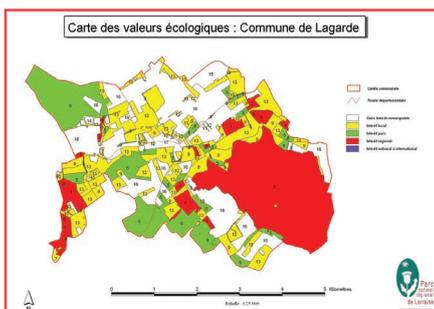


▶ Les prospections de terrain :

Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

▶ La cartographie du territoire communal :

Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.



▶ Le diagnostic écologique :

Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les **scolaires**

120 stagiaires formés depuis 1993 par le PnrL

Un outil de sensibilisation les **habitants** au patrimoine naturel qui les entoure

AU SOMMAIRE...

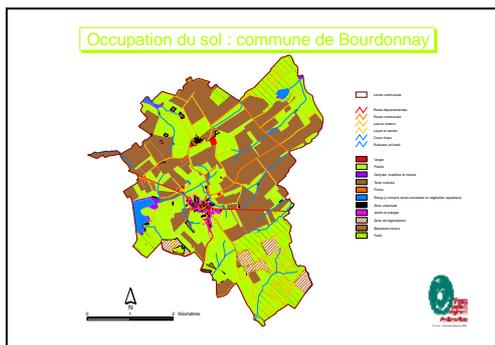
- **PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LAGARDE**



Paysage agricole de Bourdonnay

La commune de Bourdonnay est très agricole, elle se compose notamment de nombreuses prairies qui accueillent une flore très intéressante avec de nombreuses orchidées...

- **INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :**



Occupation du sol de Bourdonnay

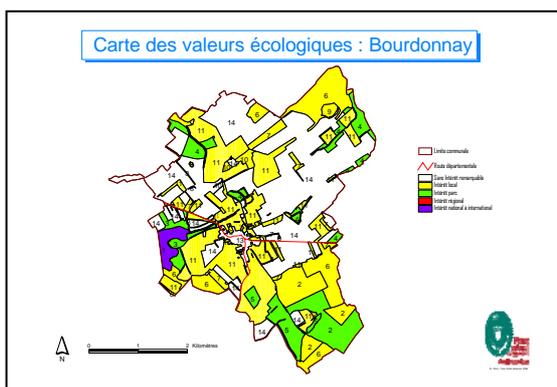
BOURDONNAY DANS LE PARC :
La notion de corridor écologique

L'OCCUPATION DU SOL

LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)

PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES
ZNIEFF, NATURA 2000, ...

- **DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATAS COMMUNAL**



Carte des valeurs écologiques

INDICATEUR	Indicateurs naturels	Indicateurs Socio-économiques et Culturels	Indicateurs de biodiversité
1	Forêt de la commune de Bourdonnay : 100 ha. La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important. La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important.	La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important.	La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important.
2	La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important.	La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important.	La commune de Bourdonnay est traversée par la rivière de la Garde, qui constitue un corridor écologique important.

Tableau de synthèse

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE BOURDONNAY et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune de Bourdonnay est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine, en bordure Sud Ouest du Pays des Etangs. Sa superficie est de 1750 hectares.

Bourdonnay est une commune très agricole. En effet, le territoire communal est principalement composé de zones de cultures et de prairies. C'est au Nord et au Sud du ban communal que les forêts sont présentes.

En dehors de ces deux entités, un autre milieu est aussi bien représenté, il s'agit des étangs. En effet, il existe trois étangs sur la commune que sont l'étang d'Ommeray (à cheval sur Ommeray), l'étang Harmand au Nord est et l'étang de Marimont au Nord ouest.

Concernant les milieux présents sur la commune de Bourdonnay on peut compter cinq grands ensembles :

- **Les forêts.** Au sein de la commune on peut distinguer trois ensembles forestiers : au Sud-Est, on retrouve une forêt constituée de nombreuses parcelles de régénération et de parties forestières caducifoliées ou mixtes. Ceci correspond au Bois de la Ville et au Bois du Cougnot de Fribourg, ce dernier accueillant une grande diversité d'espèces remarquables comme le Gobe-mouche à collier, le Sonneur à ventre jaune, ou le Lucane cerf-volant, tous protégés au niveau national.

Le bois Chanal, situé au Sud-Ouest de la commune correspond en grande partie à de la régénération forestière (mode de gestion après coupe).

Enfin, au Nord-Est, le Petit Bois et le Bois de Marimont constituent la dernière partie forestière de la commune. Elle est composée de feuillus et de quelques conifères épars.



Mare du Bois du Cougnot de Fribourg - T. Lorich



Le Sonneur à ventre jaune - T. Lorich



Le Gobemouche à collier - F. Schwaab

La forêt est le milieu de vie de nombreuses espèces qui trouvent refuge dans un arbre mort, dans une mare, ou dans un tas de feuilles.

- **Les prairies.** Elles sont très bien représentées sur la commune puisqu'elles occupent 34% de la surface totale du territoire. Dans cet ensemble, on peut distinguer les prairies peu humides des prairies humides voire très humides.



Prairie de Bourdonnay- AS. Chaplain



La Tarier pâtre – J. branciforti



L'Orchis de mai - AS. Chaplain

Ces dernières, sont particulièrement intéressantes ; on y trouve de nombreuses espèces remarquables et notamment des orchidées. Elles accueillent également de nombreux oiseaux comme la Pie-grièche écorcheur ou le Tarier pâtre qui vont y chasser.

- **Les zones humides.** Elles sont composées des ruisseaux avec leur ripisylve, des étangs et de leur roselière et des mares. L'Étang d'Ommeray est la zone humide la plus intéressante de la commune. En effet, il a été classé en Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique en 1981 et est en cours de reclassement, notamment du fait de la présence du Butor étoilé et du Blongios nain, en ce qui concerne l'avifaune, et de la Rainette verte, en ce qui concerne les amphibiens. Tous sont protégés au niveau national.



Étang d'Ommeray- AS. Chaplain



Rainette verte – F. Reichert



Blongios nain – AS.Chaplain

- **Le village et sa périphérie.** Certains bâtiments du village, notamment la chapelle de Marimont, abritent des chiroptères (Chauves-souris) comme la Pipistrelle commune. De plus les vergers environnant accueillent de nombreux oiseaux tel que le Chardonneret élégant ou encore la Linotte mélodieuse.



Verger à Bourdonnay – A.S. Chaplain



Linotte mélodieuse – F. Schwaab



Pipistrelle commune- F. Schwaab

- **Les cultures** sont très présentes sur le ban communal (40%). Du fait des pratiques agricoles, ces milieux sont souvent très pauvres en espèces animales et végétales. Cependant, certaines parcelles accueillent quelques espèces de plantes dites messicoles (liées aux moissons) comme le Coquelicot ou encore le Bleuet.



Cultures et plantes messicoles – T. Lorich

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune de Bourdonnay est écologiquement très riche.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, mais également par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. La réimplantation de haies est de plus une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

Bourdonnay dans le Parc naturel régional de Lorraine

La notion de corridor écologique

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

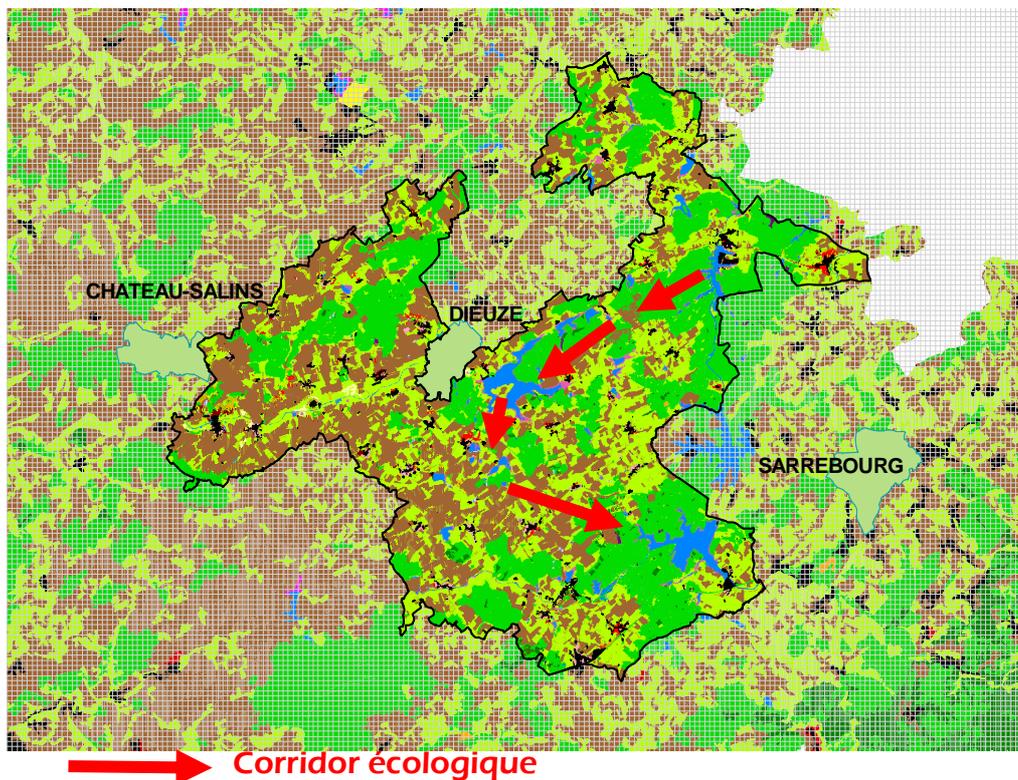
Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Exemple :

Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,...

Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, ...). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

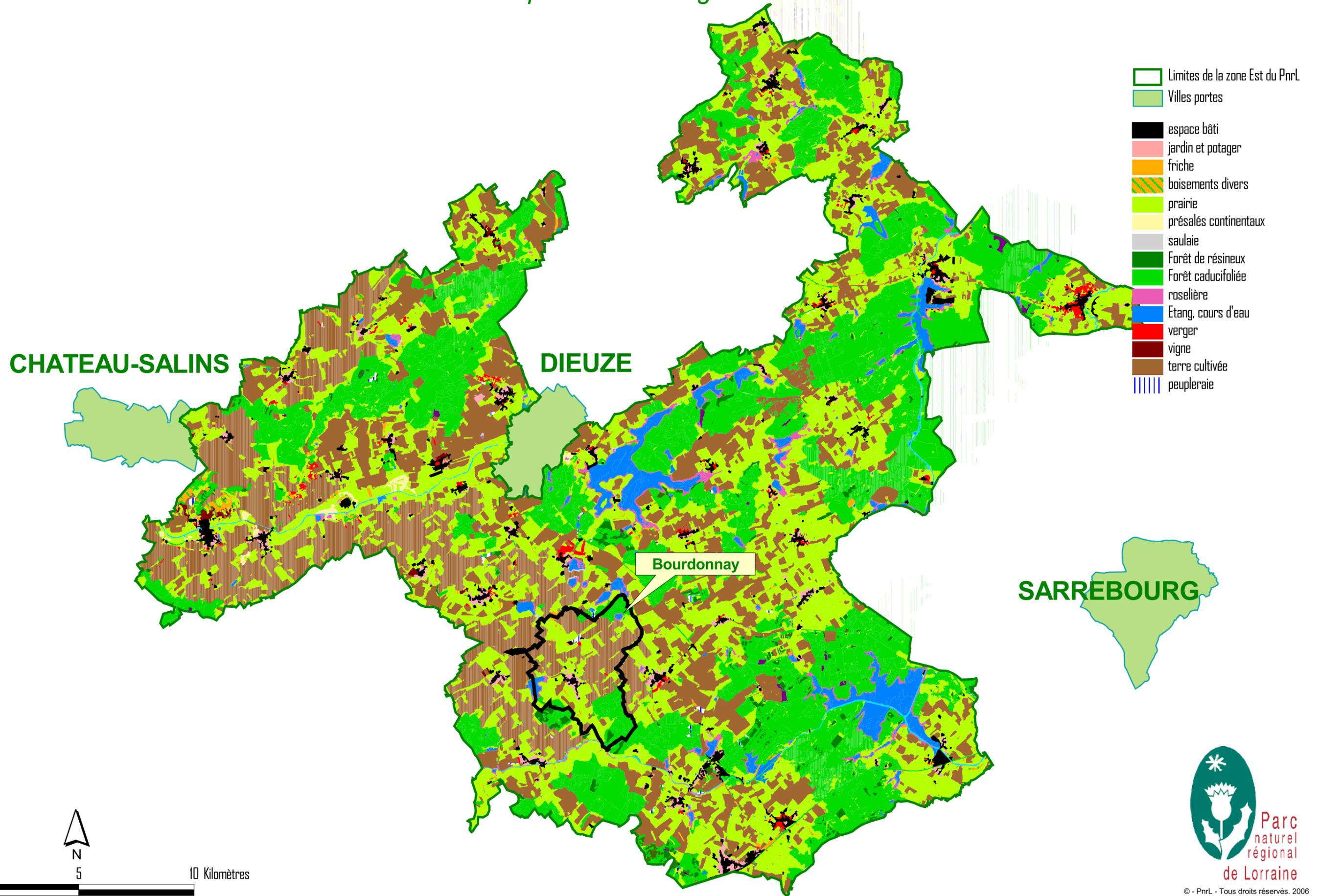


Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Bourdonnay dans les cartes suivantes.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



Lecture de l'occupation du sol de Bourdonnay

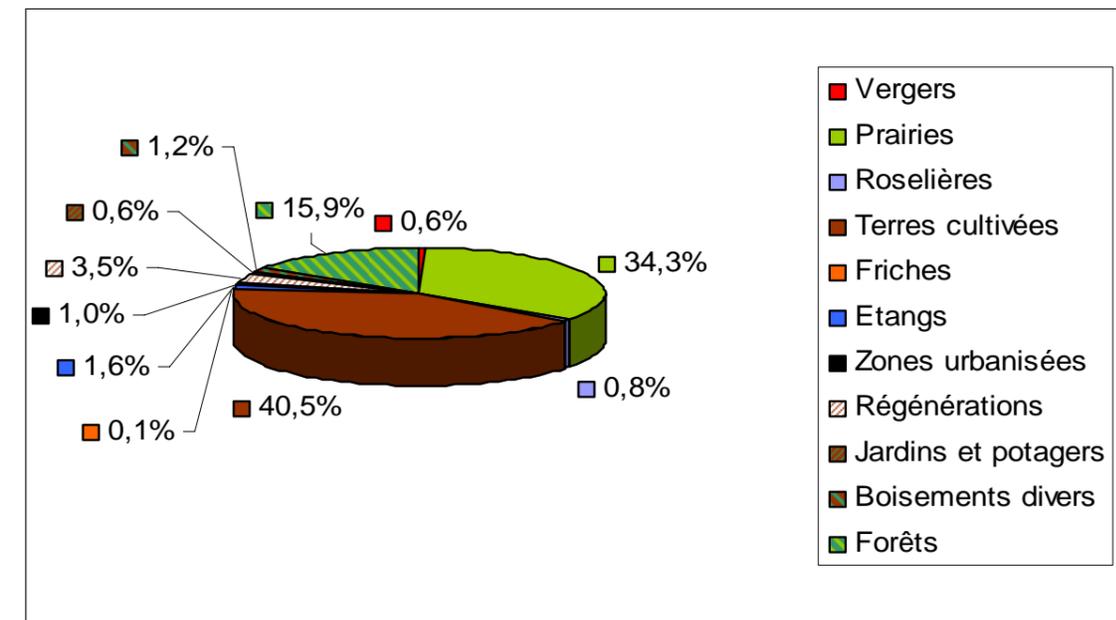
Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

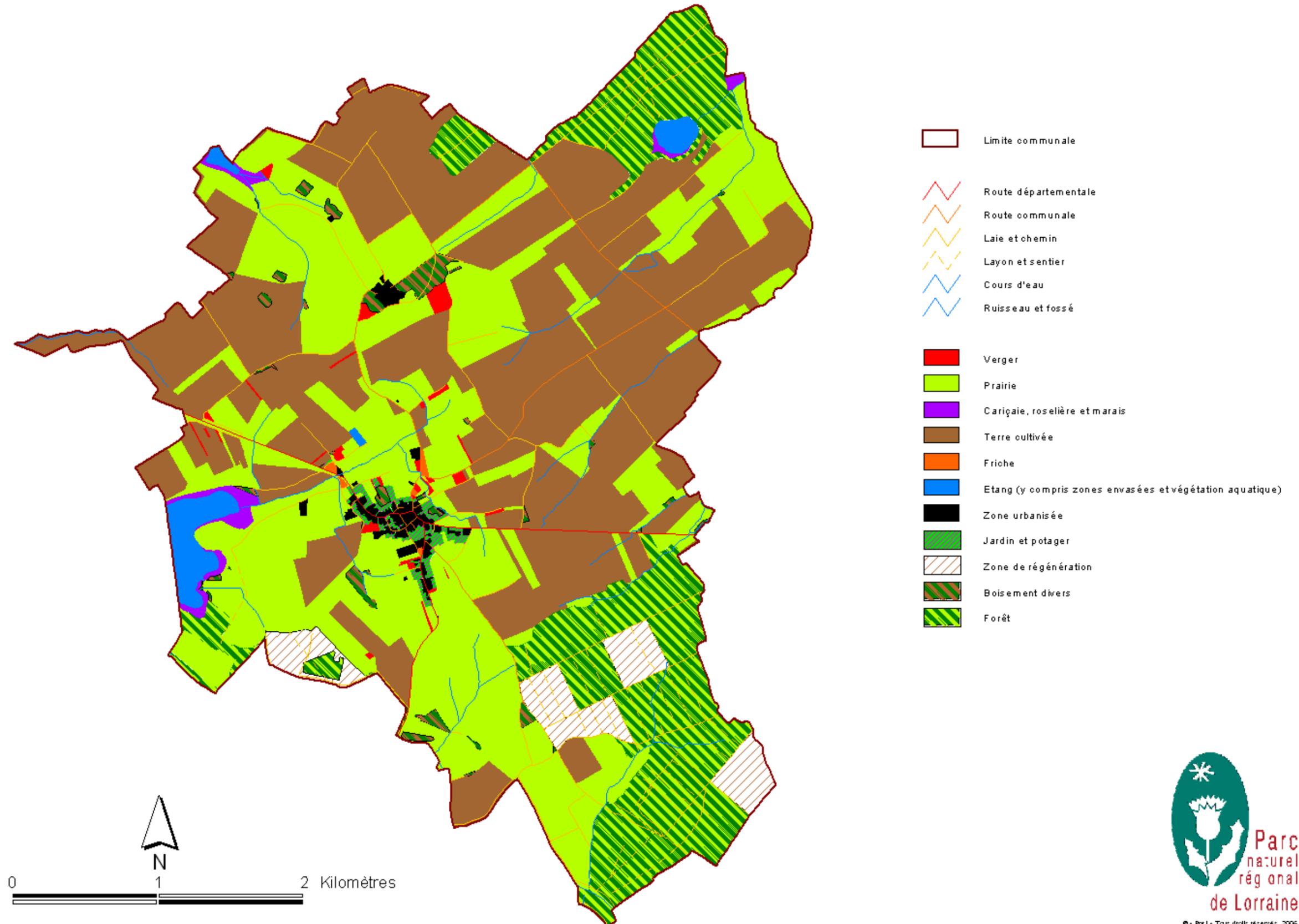
La commune présente une **surface forestière assez importante** de **16%** de la surface totale du territoire, localisée sur sa périphérie. Le village est quant à lui situé au centre du territoire et est entouré de jardins et de quelques vergers.

Toutefois, se sont les **terres agricoles** qui dominent nettement le territoire puisqu'elles représentent **75%** de l'occupation du sol. Celles-ci se répartissent de la façon suivante ; les terres cultivées recouvrent 40% de la surface du territoire alors que la surface **en prairies est moins importante** et occupe, quant à elle, **34,3%** de la commune.

Enfin, le territoire de Bourdonnay se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau, d'étangs et de mares (essentiellement forestières). Même si ces milieux ne représentent pas une surface importante (à peine 2,4% du territoire) ils apportent une valeur paysagère et écologique très forte pour la commune.



Occupation du sol : commune de Bourdonnay



Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée **typologie des milieux** complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- **Les structures végétales** (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,...). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.



Haie sur la commune de Bourdonnay

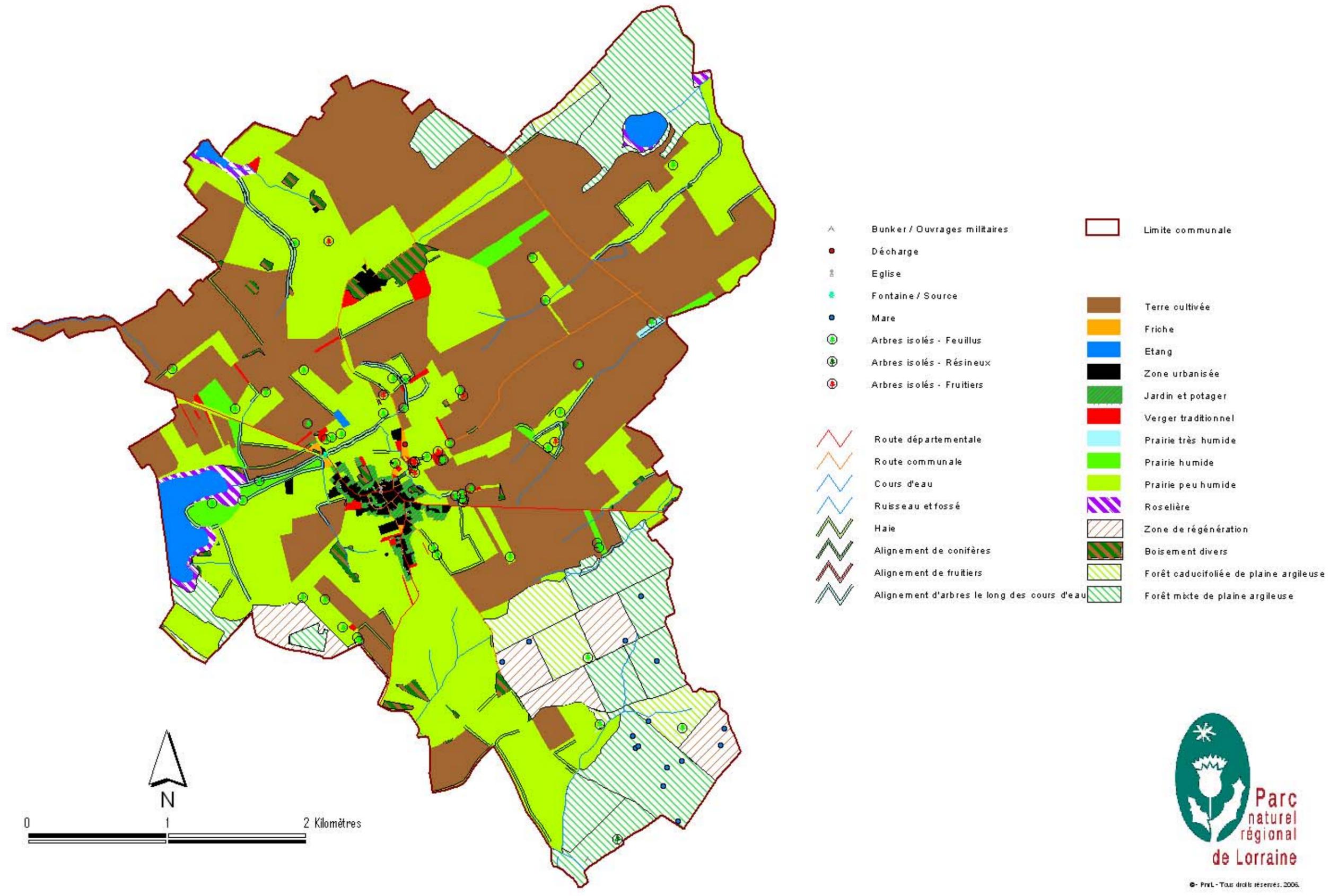
- **L'humidité des prairies**. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.
- **La présence de mares** en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,...) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.



Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Contacts Parc
Service environnement :
03.83.84.25.10

Typologie des milieux : commune de Bourdonnay



Lecture de la carte des périmètres et zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.

La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

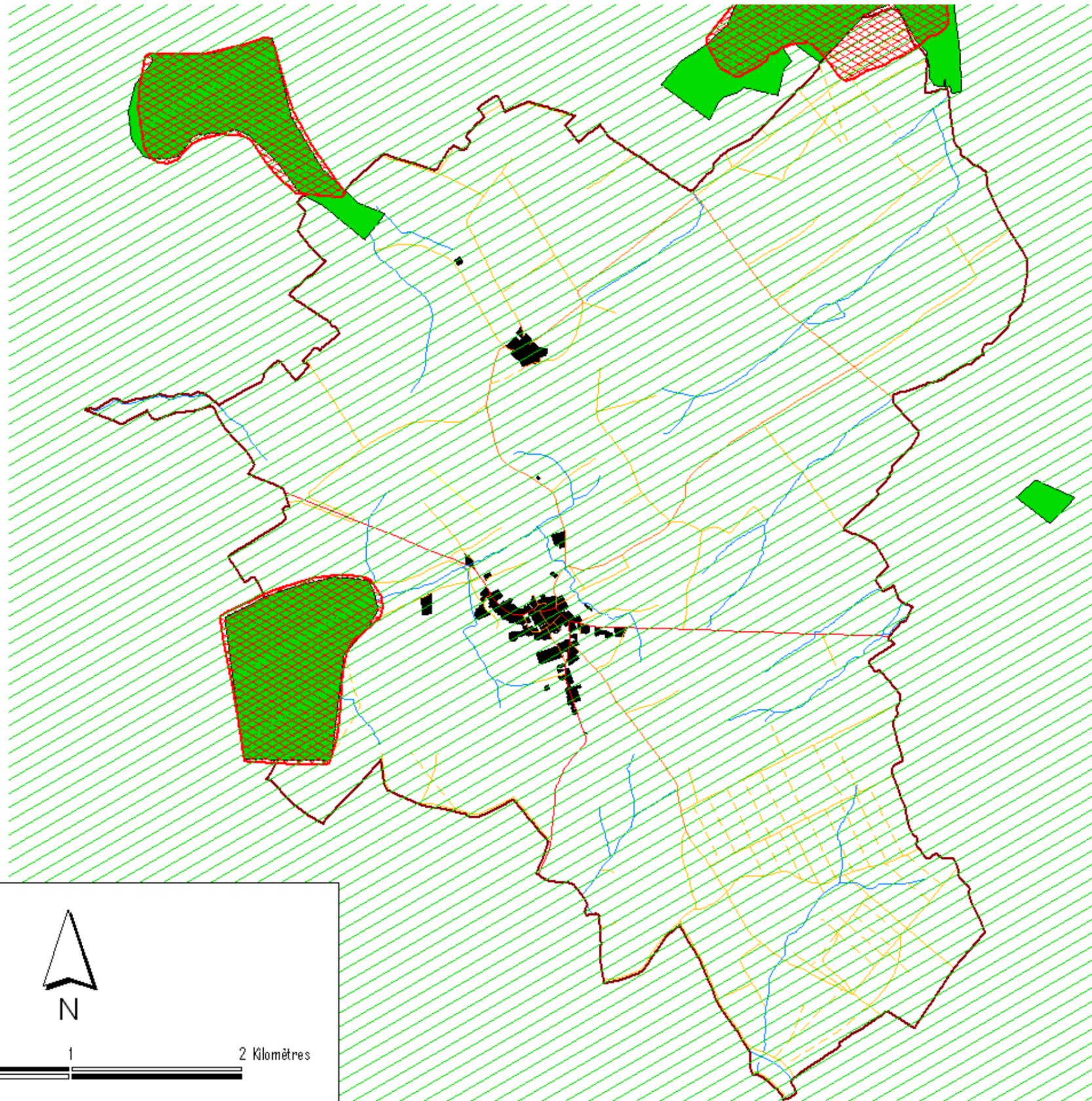
ENS : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

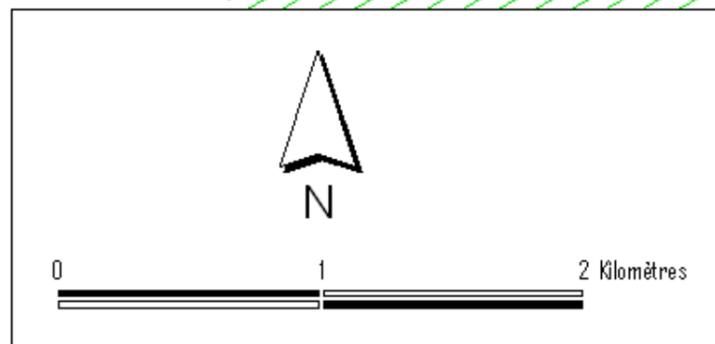
ENR : Espaces Naturels Remarquables

- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

Périmètres et zones d'inventaire : commune de Bourdonnay



-  Limite communale
-  Route départementale
-  Route communale
-  Laie et chemin
-  Layon et sentier
-  Cours d'eau
-  Ruisseau et fossé
-  Zone urbanisée
-  Enr
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



Lecture de la carte des valeurs écologiques

La carte des valeurs écologiques couplée au tableau de synthèse représente le diagnostic écologique de la commune.

En effet, l'analyse des inventaires floristiques et faunistiques combinée à celle des cartographies a permis de caractériser plusieurs « zones » d'intérêts variables sur votre ban communal. Pour chaque « zone », une description sommaire du patrimoine écologique présent et une description des potentialités du milieu est réalisée.

La somme de ces informations a permis d'affecter un intérêt écologique s'échelonnant de faible à internationale à chacune des zones.

Pour vous faciliter la lecture de ces documents une notice de lecture est présentée ci contre.

Cette carte vous sera essentielle pour connaître les enjeux écologiques existants sur votre commune. Elle vous permettra :

- D'avoir une vision globale de la qualité écologiques des milieux composants votre territoire.
- D'avoir en votre possession de nombreux éléments en amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme sur votre commune.
- D'initier des actions de gestions, de restauration ou de conservation écologique sur des terrains communaux ou privé.

Le Tableau de Synthèse

La Carte de Synthèse

=

Carte des Valeurs écologiques

4	<p>Cet étang présente une avifaune très diversifiée, il est un site d'hivernage et de reproduction important pour les oiseaux.</p> <p>Le Blongios nain (<i>Blongios nain</i>) qui est un oiseau en danger d'extinction est en abondance en France et qui est protégé au niveau national et européen. Il y est classé « Site de reproduction ». D'autre part, les roseaux accueillent de nombreuses Rosettes vertes (<i>Actinodytes leucorhynchos</i>), protégés au niveau national et européen (Statut de protection), protégés au niveau national et européen y est également classé. On trouve aussi une abondance de la Marre jaune (<i>Marre jaune</i>), protégés au niveau national, et de l'Ornielle à l'Est (<i>Ornielle à l'Est</i>), protégés au niveau national.</p>	<p>La proximité de cet étang avec ceux de Lincé et de Lincéville est très importante pour l'ensemble qui forme une zone de « Site de reproduction » nationale au moment de la mise en eau des autres étangs.</p> <p>Cet étang qui est entouré de forêts et de prairies est assez bien protégé des zones d'habitat des cultures agricoles voisines. Il faut cependant la dévotion de la commune pour ne pas laisser de prairies à l'étang.</p> <p>L'intérêt de cet étang se voit être classé en Zone d'intérêt floristique et faunistique (ZIF) « Étang de Zimmange ».</p> <p style="text-align: center;">Régional</p>
5	<p>Cette zone humide abrite de nombreuses espèces animales et végétales.</p> <p>On y trouve par exemple le long du ruisseau du Vieux, le Héron, plusieurs espèces d'oiseaux, protégés au niveau national et européen. La Roseauille « Marre de Zimmange » protégés au niveau national et européen.</p> <p>Prairies humides, Prairies humides, Prairies humides et diversifié divers.</p> <p>Anden canal.</p> <p>Cette zone accueille aussi des libellules comme l'Égèce de marais (<i>Egèce de marais</i>), protégés au niveau national et européen, et le Caloptère égaré.</p> <p>La diversité des milieux humides permet à une flore très variée de se développer. On y trouve des Fleurs de la Haie des prés et de la Gypsière aquatique dans les haies. Les haies composites d'Églantier, d'Églantier et de Prunelles sont une zone de refuge pour de nombreux oiseaux, comme la Fauvette à tête noire (<i>Fauvette à tête noire</i>) protégés au niveau national.</p>	<p>La préservation de cette zone est importante au niveau écologique local d'abord parce que c'est une zone humide et que ce type de milieux est menacé de disparition.</p> <p>D'autre part l'ancien canal forme un habitat quasiment continu qui est favorable au développement de Chauvonniers et de patte mammillée. En effet, cette formation forme un corridor qui permet à nos mammillés de se déplacer sans danger d'un milieu à un autre, notamment pour se nourrir.</p> <p>Enfin la formation basée de l'ancien canal permet aussi de protéger les prairies situées au bord des champs agricoles par les cultures situées au sud du canal.</p> <p>Russes « Les Prairies naturelles », « La Marre de Zimmange », « La Haie composites », « Les Libellules de Lincé ».</p> <p style="text-align: center;">Local</p>

Code couleur de la Valeur d'intérêt écologique

NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré ...).

Tableau de synthèse de Bourdonnay

Lieu-dit et description	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Etang et roselière</p> <p>Etang d'Ommeray</p>	<p>Cet étang est un lieu privilégié pour l'avifaune. On y trouve de nombreux canards comme la Nette rousse ou encore le Fuligule morillon. On peut aussi rencontrer des oiseaux comme le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), le Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ou encore le Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>), qui a déjà niché autour de cet étang. Ces trois oiseaux sont protégés au niveau national et européen.</p> <p>A noter également la présence de la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), protégée au niveau national.</p>	<p>L'intérêt de cet étang est surtout dû à sa roselière. En effet, elle permet d'y accueillir des espèces rares comme le Butor étoilé. C'est pourquoi il est important de la maintenir en place, et ainsi de conserver cette richesse faunistique.</p> <p>Le classement en « Zone Nationale d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 » de cet étang, montre son importance au niveau écologique.</p> <p>Cf. Fiches « Znieff », « La Rainette verte », « Les Etangs ».</p>	National à International
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Milieu forestier « Forêt mixte de plaine argileuse, zone de régénération et mares forestières. »</p> <p>Bois du Cougnot de Fribourg, Bois de la Ville.</p>	<p>Dans les ornières forestières, on rencontre le Crapaud Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) en raréfaction au niveau européen, ainsi que la Grenouille verte (<i>Rana esculenta</i>) et le Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>), que l'on retrouve également dans de nombreuses mares forestières. Tous sont protégés au niveau national.</p> <p>Une fougère protégée au niveau régional (<i>Thelypteris palustris</i>) est également présente en bordure d'une mare forestière. Dans les zones de régénération, on note aussi la présence du Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>), oiseau en limite ouest de répartition européenne, et protégé au niveau national.</p> <p>On notera aussi la présence du plus grand coléoptère d'Europe, le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), rare en Lorraine et protégé au niveau européen.</p>	<p>Cf. Fiches « Le Sonneur à ventre jaune », « Le Gobemouche à collier », « Le Lucane cerf-volant », « Les Mares ».</p>	Parc
<p style="text-align: center;">3</p> <p>Mosaïque de prairies peu humides à humides (en bordure de l'Etang d'Ommeray)</p> <p>Le Chaud Poil</p>	<p>Cet ensemble de prairies, proches de l'étang, abrite une flore diversifiée qui comprend quelques espèces remarquables comme le Vulpin à utricules, la Laïche distante ou encore la Laïche vulgaire.</p> <p>Ces prairies, composées de quelques boisements, sont des zones de refuge et d'alimentation pour le Lièvre d'Europe.</p> <p>Ce sont également le terrain de chasse du Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), espèce protégée au niveau européen.</p>	<p>La proximité de l'étang apporte un rôle fonctionnel important à ces prairies. En effet, elles ont un rôle tampon entre les parcelles agricoles cultivées et l'étang, et permettent ainsi une épuration des eaux de ruissellement.</p> <p>Cf. Fiches « Le Busard des roseaux », « Les Prairies naturelles ».</p>	Parc

<p style="text-align: center;">4</p> <p>Prairies peu humides à très humides, Ripisylves</p> <p>La Neuve Fontaine, Le Neuf Etang, Le Grim pant</p>	<p>Ces prairies sont pour la plupart peu amendées et présentent une diversité importante.</p> <p>Dans le cas des prairies les moins humides, on rencontre une flore typique avec notamment la Fleur de coucou, la Tremblante ou encore la Luzule champêtre. En ce qui concerne les prairies plus humides, vient s'y ajouter des espèces hygrophiles comme le Jonc courbé, Le Populage des marais ou encore la Consoude.</p> <p>A noter la présence du Vulpin à utricule et de l'Orchis mâle, sur quelques prairies.</p> <p>Au niveau de la faune, on va rencontrer la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), ou encore le Tarier pâtre (<i>Saxicola torcata</i>), tous protégés au niveau national.</p> <p>Ces prairies sont des zones d'alimentation pour le Chevreuil, mais aussi le terrain de chasse du rare Chat forestier (<i>Felis silvestris</i>), espèce protégée au niveau national.</p>	<p>Le caractère humide de ces prairies offre des potentialités importantes en terme de diversité. Des pratiques agricoles plus extensives et une fauche plus tardive (aux alentours du 15 juin) de ces parcelles permettraient le développement d'un plus grand nombre d'espèces. Notamment des plantes dites oligotrophes (espèces se développant sur sol peu ou pas amendés) pourraient se développer et ces pratiques seraient favorables au développement de certains papillons et la reproduction d'oiseaux prairiaux.</p> <p>Cf. Fiches « Le Chevreuil », « La Pie-grièche écorcheur », « Le Chat forestier »</p>	<p>Parc</p>
<p style="text-align: center;">5</p> <p>Prairies peu humides, haies et boisements</p> <p>La Fontaine aux Bœufs</p>	<p>Le cortège floristique de ces prairies est assez varié et on peut y trouver quelques espèces assez rares en Lorraine. C'est le cas du Vulpin à utricules, de l'Achillée sternutatoire, de l'Orchis à larges feuilles ou encore de l'Orchis bouffon.</p> <p>Ce paysage prairial, entrecoupé de réseaux de haies et de petits boisements, abrite la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) et le Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>), tous protégés au niveau national. C'est également le terrain de chasse de la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), espèce protégée nationalement. Comme la Fouine (<i>Martes foina</i>), également protégée au niveau national, elle y trouve de nombreux micro-mammifères, affectionnant particulièrement cette mosaïque d'habitats.</p>	<p>Un faible amendement de ces prairies et des pratiques agricoles extensives seront garantes de la préservation de ces milieux et des espèces floristiques qui s'y développent. Une fauche plus tardive permettrait d'accueillir plus d'espèces remarquables.</p> <p>De plus, les structures végétales comme les haies sont le refuge d'une faune diversifiée et permettent de connecter les différents milieux entre eux.</p> <p>Cf. Fiches « Les Haies », « Les Orchidées de Lorraine », « La Fouine »</p>	<p>Parc</p>

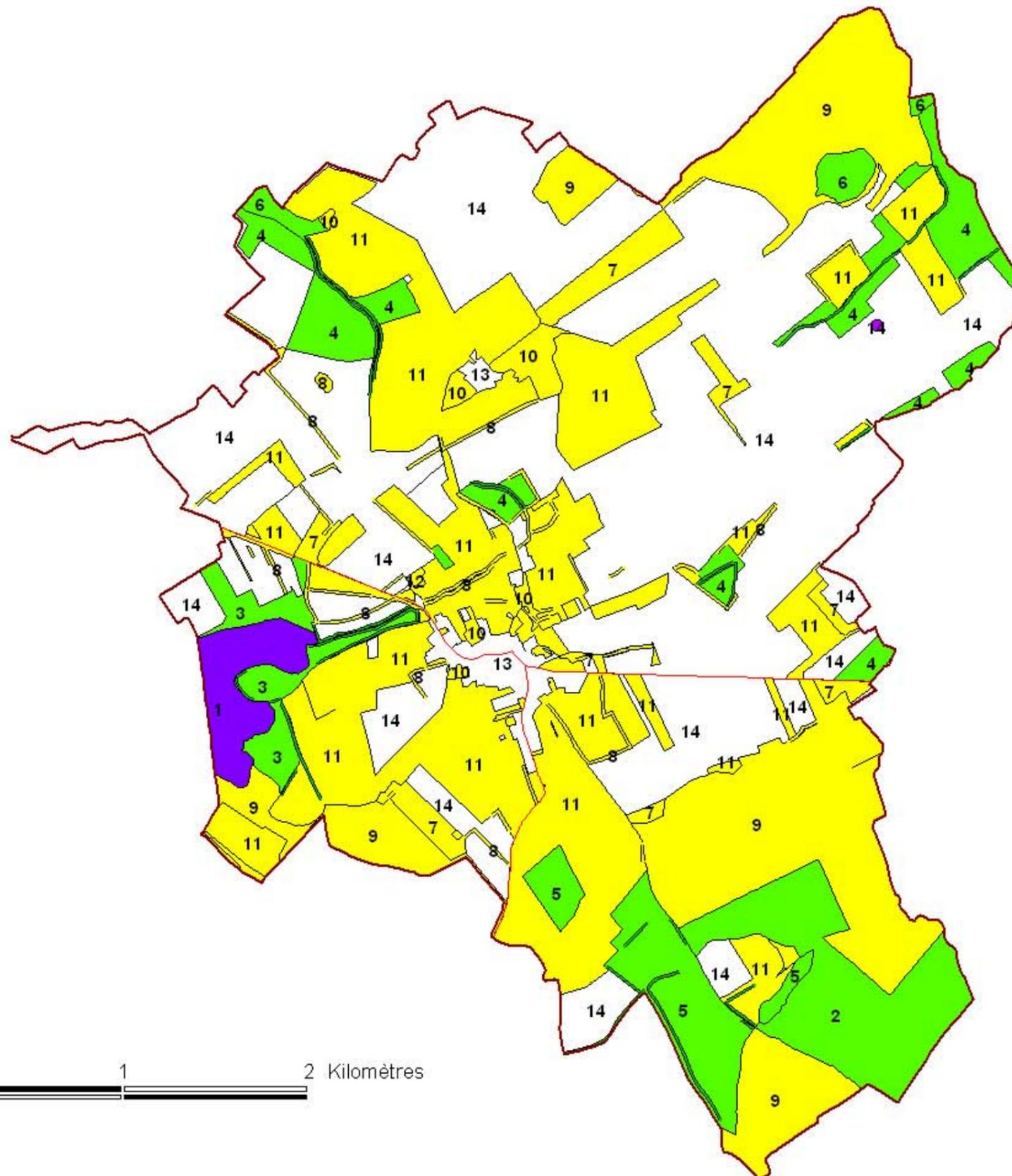
<p>6</p> <p>Etangs et roselières</p> <p>Etang de Marimont, Etang Harmand</p>	<p>Ces étangs sont des lieux de reproduction important pour les amphibiens. On y rencontre par exemple le Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>) et la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) deux espèces faisant l'objet d'une protection nationale.</p> <p>Pour la flore on peut noter la présence d'une espèce très rare la Renoncule de Rion (<i>Ranunculus rionii</i>) qui est protégée au niveau régional.</p>	<p>Ces étangs sont d'autant plus intéressants qu'ils sont entourés de grandes roselières. Cette végétation crée une zone de transition avec les milieux avoisinant et accueille de nombreuses espèces. Le maintien de ces ceintures de végétation est garant conservation de cette biodiversité.</p> <p>D'autre part, ces étangs sont proches d'autres étangs situés sur les communes voisines. Ils peuvent ainsi servir de refuge pour une faune variée en cas de mise en assec de ces mêmes étangs.</p> <p>Cf. Fiche « Les Etangs », « le Triton alpestre »</p>	<p>Parc</p>
<p>7</p> <p>Prairies peu humides, peu amendées</p> <p>Le Pré du Calvaire, L'Etang Chevel</p>	<p>Du fait d'un amendement relativement faible, ces prairies abritent un cortège floristique assez diversifié. Ainsi, on peut noter la présence d'espèces comme la Laïche distante, la Luzule champêtre, la Tremblante ou encore le Lotier des fanges.</p> <p>Au niveau de l'avifaune, on rencontre l'Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>), le Pinson des arbres, le Milan noir (<i>Milvus nigrans</i>) ou plus rarement le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), tous protégés au niveau national.</p> <p>A noter la présence de la Libellule fauve qui survole de temps à autres ces prairies.</p>	<p>Comme pour les autres prairies, une fauche tardive, un amendement faible et des pratiques agricoles extensives, sont les garants d'une plus grande diversité de ces milieux.</p> <p>Cf. Fiche « Les Prairies naturelles »</p>	<p>Local</p>

<p>8</p> <p>Haies et Ripisylves</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Le Cornouiller sanguin, l'Epine noire, l'Aubépine, le Rosier des chiens et les Saules sont quelques espèces typiquement retrouvées au sein de ces linéaires.</p> <p>L'avifaune se compose du Bruant jaune (<i>Emberinza citrinella</i>), du Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), de la Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>) et de la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), tous protégés nationalement. Mais les haies sont aussi le refuge de nombreux petits mammifères.</p>	<p>De multiples fonctionnalités peuvent être attribuées aux haies : elles constituent une ressource alimentaire et sont un habitat très important pour un grand nombre d'espèces. Elles participent à la structuration du paysage en jouant le rôle de corridor écologique et produisent un effet brise vent.</p> <p>La préservation des haies existantes et la création de nouvelles sont à préconiser, afin de créer un meilleur continuum écologique, favorable au développement d'espèces menacées. Comme elles, les ripisylves vont servir de refuge à de nombreuses espèces animales. Elles jouent également un rôle dans le maintien des berges, et constituent donc un élément important dans l'écologie du milieu.</p> <p>Cf. Fiche « Le cours d'eau et sa ripisylve »</p>	<p>Local</p>
<p>9</p> <p>Milieu forestier</p> <p>Le Petit Bois, Bois Chanal, Bois de Marimont</p>	<p>Outre les espèces classiques comme le Hêtre ou le Charme, on rencontre aussi des orchidées comme la Néottie nid-d'oiseau ou l'Orchis de Fuchs, que l'on retrouve entre deux parcelles forestières.</p> <p>Au niveau de la faune, on rencontre l'Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), protégé au niveau national, le Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>), protégé au niveau européen, ou encore le Renard roux et le Chevreuil.</p> <p>On note également la présence de papillons comme le Tabac d'Espagne ou encore de libellules comme les Calopteryx éclatant. Quelques reptiles peuvent aussi se rencontrer comme le lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>) ou encore l'orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>), tous protégés au niveau national.</p>	<p>Cf. Fiches « Les Libellules de lorraine », « Le milieu forestier ».</p>	<p>Local</p>

<p>10</p> <p>Friches et Vergers traditionnels Boisements divers Epars sur la commune</p>	<p>La flore herbacée y est commune. On y rencontre notamment l'Avoine élevée, la Vesce cultivée ou encore le Liseron des champs. A noter la présence de l'Adonis d'été, plante messicole devenue rare en raison des traitements phytosanitaires. Les principaux fruitiers rencontrés sont le Cerisier, le Mirabellier, le Pommier, et le Noyer. L'avifaune présente au sein de ces milieux est constituée du Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), de la Linotte mélodieuse (<i>Cardualis cannabina</i>) et de la Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), tous protégés au niveau national.</p>	<p>Friches et vergers diffèrent dans la structure de leur végétation, mais constituent tous deux des milieux très intéressants pour la faune et la flore. Cependant, il est important d'éviter l'enfrichement des vergers, afin d'éviter leur banalisation et donc une banalisation de leur faune et de leur flore. La reconstitution de haies près de ces deux types d'habitats, permettrait d'établir des zones relais, notamment pour l'avifaune. De plus, le maintien de quelques arbres morts dans les vergers favoriserait l'accueil d'oiseaux plus rares comme le Rouge-queue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>) ou le Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>), tous deux protégés en France et en déclin au niveau national.</p> <p>Cf. Fiche « Le verger traditionnel », « Les Jachères et les Friches »</p>	<p>Local</p>
<p>11</p> <p>Prairies peu humides à humides, pâturées ou améliorées</p> <p>La Neuve Fontaine, Videlage, Le Champ le Masson, La Recque, Rembécôté, La Fenotte, Le Hussard, La Gissière, Grandfontaine, Les Grandes Rayes, Les Grands Jardins</p>	<p>Ces prairies abritent un cortège floristique classique. On y rencontre des espèces très communes comme le Trèfle des prés, le Lotier corniculé, le Pissenlit ou le Vulpin des prés. Au niveau de la faune on retrouve le Chardonneret (<i>Carduelis carduelis</i>), le Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>), ou encore le Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), tous protégés au niveau national. A noter la présence du Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), lui aussi protégé nationalement.</p>	<p>Un amendement moins important pour les prairies non pâturées et une extensification du pâturage pour les prairies pâturées, permettraient à une flore plus riche et plus diversifiée de s'y développer.</p> <p>Cf. Fiche « Le Faucon crécerelle »</p>	<p>Local</p>

<p>12</p> <p>Boisements divers et Arbres isolés</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Ils sont constitués en majorité par de l'Epine noire, du Sureau noir, de l'Aubépine, du Charme ou encore du Noisetier.</p> <p>La Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), espèce protégée nationalement, la Pie bavarde (<i>Pica pica</i>) et le Merle noir (<i>Turdus merula</i>), espèces protégées au niveau européen, affectionnent ces milieux aux diverses essences.</p>	<p>Ces boisements et arbres isolés ont un rôle important en tant que zones de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales. L'isolement de ces milieux par rapport aux autres corridors (haies, ripisylves), diminue ce rôle écologique.</p>	<p>Local</p>
<p>13</p> <p>Zones bâties</p> <p>Village, jardins et potagers</p>	<p>Des bâtiments comme la salle paroissiale, La Chapelle de Marimont, l'Eglise ou la Mairie, sont des gîtes d'estivage et de transit pour la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), espèce protégée au niveau national. La Chapelle de Marimont lui sert également de gîte de nurseries, et accueille aussi le Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>), chauve-souris également protégée au niveau national.</p>	<p>Cf. Fiche « Les Chauves-souris »</p>	<p>Local</p>
<p>14</p> <p>Terres cultivées</p>	<p>La flore de ces milieux est très pauvre. Cependant, on peut observer dans quelques parcelles la présence de plantes messicoles intéressantes comme le Bleuet.</p> <p>Ces zones constituent les terrains de chasse pour le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), espèces protégées au niveau national.</p>	<p>Une utilisation plus modérée des herbicides permettrait d'enrayer le déclin des espèces messicoles.</p>	<p>Faible</p>
	<p>A noter la présence d'un couple (voire deux) de Busards cendrés (<i>Circus pygargus</i>), espèce protégée au niveau national. En effet, cette espèce niche au milieu des cultures, du fait de la régression des zones humides.</p>	<p>Un repérage et une protection des nids avant les moissons permettent de sauver plusieurs couples de busard cendrés chaque année.</p> <p>Cf. Fiches « Les plantes messicoles », « Le Busard cendré »</p>	<p>National</p>

Carte des valeurs écologiques : Bourdonnay



- Limite communale
- Route départementale
- Sans intérêt remarquable
- Intérêt local
- Intérêt parc
- Intérêt régional
- Intérêt national à international



0 1 2 Kilomètres

QUELS ANIMAUX

PEUT-ON OBSERVER

A BOURDONNAY?



Le Chat sauvage
(*Felis silvestris*)

Le chat sauvage est un gros mangeur de rongeurs. Nocturne, il habite les forêts, les bois et les lisières. Protégé, la Lorraine est la région où il est le mieux représenté. – Photo : F. Schwaab



L'Orvet (*Anguis fragilis*)

Lézard terrestre dépourvu de pattes, pouvant atteindre 50 cm, à écailles lisses, la queue peut se briser pour échapper à un prédateur éventuel. Photo : J. Branciforti

La libellule déprimée
(*Libellula depressa*)

Elle doit son nom à son abdomen fortement aplati, court et large, avec de petites taches jaunes sur les côtés, coloré de bleu ciel chez les mâles âgés, de jaune brun chez les femelles. Les 4 ailes portent une tache brun roux à leur base. Présente de la fin avril au début d'août. On remarque souvent les mâles, perchés sur un support au bord de l'eau. Photo : AS.Chaplain



Le Paon du jour (*Inachis io*)

Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présents en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : AS. Chaplain



La Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Elle est de teinte très variable, généralement rouge brun, jaunâtre sans rayure sur le dos. C'est une espèce relativement terrestre, ses milieux de reproduction sont les étangs ou des mares, voire des fossés. - Photo : F. Reichert



L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*)

Hôte bien connu des parcs et des jardins, on le trouve également dans les bois et les forêts. Il est reconnaissable à sa grande queue et à son pelage roux. – Photo : B. Bischoff

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Le plus grand coléoptère d'Europe, le mâle possède d'énormes mandibules. De couleur noire, le Lucane s'observe le soir. Se nourrit de sève. La larve vit dans le bois en décomposition. Rare en Lorraine et inscrit sur l'annexe II de la Directive Habitats. - Photo : PnrL



QUELLES PLANTES

PEUT-ON OBSERVER

A BOURDONNAY?



La Massette (*Typha latifolia*)
 Grande plante vert-jaunâtre qui habite les bords d'étangs, de cours d'eau, les fossés et les roselières. Elle se caractérise par une inflorescence noire épaisse et dense. Commune en Lorraine. - Photo : Y. Bernard

Le Populage des marais (*Caltha palustris*)
 Plante vivace en touffe, feuilles en cœur et fleurs jaune d'or très vif. Habite les prairies humides, les marécages et les bois frais. Assez commun en Lorraine – Photo : L. Jouve



L'Orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*)
 Grande orchidée à inflorescence rouge-violet. Elle fleurit en mai dans les milieux humides en pleine lumière, de préférence dans les prairies de fauche – Photo : F. Reichert



La Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)
 Plante vivace assez basse fleurissant en automne avant l'apparition des feuilles. Fleur rose à lilas pourpre. Habite les prairies humides - Photo : AS. Chaplain



La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)
 Belle fougère verte de 40 à 80 cm qui habite les milieux humides (queue d'étang, bord de cours d'eau, marais) ? Protégée en Lorraine où elle reste rare. – Photo : L. Godé

L'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)
 Plante vivace, poilue, à tige érigée et feuilles découpées. Elle fleurit en juillet-août dans les prairies humides, au bord des ruisseaux sur sol acide ou neutre. – Photo : J.Y. Kernel

Le Sureau noir (*Sambucus nigra*)
 Arbuste de taille moyenne habitant les haies et les bois. Ses baies noires sont utilisées pour faire du champagne et de la gelée. Ses feuilles dégagent une odeur fétide qui le caractérise. – Photo : PnrL



La Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)
 Plante vivace à fleurs blanc-rose, commune des lieux humides, prairies, bords des ruisseaux, bords des routes – Photo : C. Dragone

ATLAS COMMUNAL DE BOURDONNAY ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

La Rainette verte
Le sonneur à ventre jaune
Le Gobe-mouche à collier
Le Lucarne cerf-volant
La Pie grièche écorcheur
Le Chat sauvage
Le Triton alpestre
Les Libellules de Lorraine
Le Faucon crécerelle
Le Busard cendré

Flore

Les Orchidées de Lorraine
Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les étangs
Les mares
Les Prairies naturelles
Les haies
Les cours d'eau et sa ripisylve
Le milieu forestier
Le verger traditionnel
Les Jachères et les friches

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Les ENR

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune de Bourdonnay

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Vulpin utriculé	<i>Alopecurus rendlei</i>	Livre rouge tome II
Polystic des marécages	<i>Thelypteris palustris</i>	Protection régionale
Renoncule de Rion	<i>Ranunculus rionii</i>	Protection régionale

Espèces animales

Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Directive Habitats annexe II

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale
Grenouille de Lesson	<i>Rana lessonae</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Protection nationale
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome I
Triton alpestre	<i>Triturus alpestre</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Oiseaux

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Protection nationale
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Protection nationale
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive oiseaux annexe II
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Livre rouge tome I
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Directive oiseaux annexe II
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Protection nationale
Etourneau sansonnet	<i>Sturnix vulgaris</i>	Directive oiseaux annexe II
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protection nationale
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Protection nationale
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Directive oiseaux annexe II
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Geai des chênes	<i>Garrulus glandolorius</i>	Directive oiseaux annexe II
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protection nationale
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Protection nationale
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Protection nationale
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive oiseaux annexe II
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Protection nationale
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe I
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Protection nationale Directive Oiseaux annexe II
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Protection nationale
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive Oiseaux Annexe II
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Protection nationale
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	Protection nationale
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Protection nationale
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Directive Oiseaux Annexe II Livre rouge tome I
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Directive oiseaux annexe II
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Fouine	<i>Martes foina</i>	Protection nationale

Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe IV Livre rouge tome I
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	Protection nationale Livre rouge tome I
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Protection nationale Directive Habitats Annexe II Livre rouge tome I

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36